

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

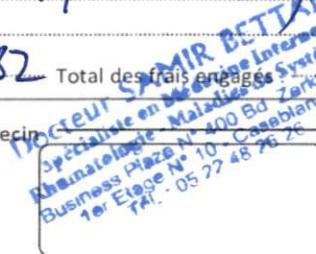
Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-507903

62240

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 4248	Société : RAM		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : Janati IDRISI Khalid			
Date de naissance : 07/02/60			
Adresse : 20 Route N° Thami Hay-el Dhs			
Tél. : 0662161482	Total des frais engagés Système DHS		
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : 			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : Janati IDRISI Khalid Age : 53			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Arthrose			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :	Le : 05/02/2021		
Signature de l'adhérent(e) : 			

MUPRAS
Spécialiste en Maladie Système DHS
Business Plaza N° 400 Bd Zerktouni
1er Etage N° 10 Casablanca
Tél. : 05 22 48 76 26

5 MARS 2021
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 JAN 2021	C3		400 Dh	INP : 091031294 Docteur SAMIR BETTAI Spécialiste en Médecine Interne Praticien à l'Ass. Système B.P. 14 El Aïn N° 10 Bd Zektouni Casablanca Tél. : 05 22 26 71 20

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE 092030949 PHARMACEUTIQUE D'ALDO CORA	27/01/2021	261,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

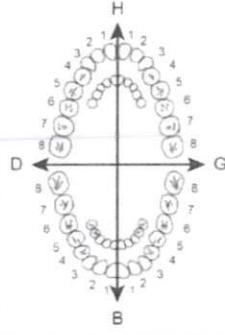
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	G	04433652
D	00000000	G	00000000
B	35533411		11433593

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Samir BETTAL

Spécialiste en Médecine Interne

Rhumatologie - Maladies de Système

Ex. Directeur Médical CHR Moulay Youssef - Casablanca

Ex. CHU Ibn Rochd Casablanca

Sur Rendez-vous



الدكتور سمير البطل

إختصاصي في الطب الباطني

الأمراض الباطنية - أمراض المفاصل

المدير الطبي للمستشفى الإقليمي مولاي يوسف سابقاً

المؤسس والإستشفائي الجامعي ابن رشد الدار البيضاء سابقاً

بالموعد

Casablanca, le :

الدار البيضاء، في ٢٧/٥/٢٠٢٣

Janati Idrissi
Rheumatologist

BéP m03 ٢٥١
j. ٢٠١ min. ٣٠ x(٤)
SV
Flomix ٧٥ ٥٤

٣٦,٢٠

٣٨,٢٠

١٨٨,٢٠

Docteur SAMIR BETTAL
Spécialiste en Médecine Interne
Rhumatologie - Maladies de Système
Boulevard Zerkouni N° 400 - Casablanca
1er Etage N° 10 - Tél: 05 22 48 76 26

SV
Doxal ٤
min. ٣٠ x(٤)
SV
Plasclor ٣٥ (٢٤)

26,٢٠ Business Plaza, N° 400 Boulevard Zerkouni

(Direction Mosquée Hassan II) 1er étage, N° 10 - Casablanca

Tél.: 05 22 48 26 26 - GSM : 06 61 42 52 06 - E-mail : bettalsamir@gmail.com

EDINE® 300

mg D/M

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sotherma-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118000 077631
118001 072644

32,00 Dhs
Doxycycline 500mg/2mg

6 118000 077631

FLAMIX 7,5 mg
14 comprimés

Voie orale



14 comprimés

FLAMIX®

LOT 204052
EXP 04/22
PPV 36DH20